



# MINI-SESSION PRINTEMPS 2022

**9 avril au 28 mai 2022 (8 semaines)**

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Tél. maison : \_\_\_\_\_ Tél. URGENCE : \_\_\_\_\_

Adresse courriel: \_\_\_\_\_

<u>COURS</u>	<u>PROFESSEUR</u>	<u>JOURNÉE</u>	<u>HEURE</u>

- **Tarif** : 104\$ taxes incluses + 20\$ frais inscription par famille (non-remboursable)
- **Mode de paiement** : Chèque, comptant ou interac
- **Tenue vestimentaire de l'école de danse** : Non-requise (tout de même disponible à la vente sur place)
- **SI ABANDON DE COURS** en début de session, les frais de session ne sont plus remboursables après 15 jours (soit après 2 cours).
- **En cas d'absence**, les cours ne sont pas remboursables ni crédités.

## **Règlements et mesures de protection COVID-19 - Acceptation du risque**

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, l'école de danse Rose-Marie Mullen a mis en place les mesures de protection incluant les règlements de l'école de danse détaillés au document "Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2022", joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toutes personnes, notamment du parent/accompagnateur et de l'élève, de respecter les mesures de protection mises en place par l'école de danse Rose-Marie Mullen.

J'ai pris connaissance du document "Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2022" et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consiste les mesures ainsi que les règlements et je l'ai informé de l'importance de les respecter.

Je comprends et accepte que l'école de danse Rose-Marie Mullen ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

# NOUVELLE INSCRIPTION

## *Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2022*

### Frais d'inscription de 20.00\$ par famille non remboursable

**SI ABANDON DE COURS en début de session, les frais de session ne sont plus remboursables après 15 jours (soit après 2 cours).**

Mode de paiement : Chèque, Interac ou Comptant

**\*En cas d'absence, les cours ne sont pas remboursables ni crédités\***

**\*En cas de fermeture imposée par le gouvernement, les cours ne sont pas remboursables mais pourront être crédités\***

**Dans les cours :** Ne pas marcher avec les souliers de danse à l'extérieur. Les cheveux doivent toujours être attachés, aucun bijou fantaisie et jouet ne seront acceptés, ne pas s'appuyer contre les miroirs et sur les barres de ballet, la gomme est interdite, aucune personne n'est autorisée à assister aux cours.

**Dans l'école de danse :** Les cours sont payables à la session. L'école de danse n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés. **Il est strictement défendu de courir dans l'école de danse.**

**Vidéo et photo :** L'école se donne le droit de photographier et de filmer les élèves dans leurs cours de danse. L'école se réserve le droit d'utiliser toutes les photos et vidéos pour des raisons de promotion, vous acceptez de renoncer à tous droits sur ce matériel, droit d'auteur et personnalité.

### **Règlements COVID 19**

- Si le parent/accompagnateur ou l'élève présente des symptômes associés à la COVID-19  
OU s'il a été en contact étroit avec une personne ayant ou ayant eu des symptômes de la COVID-19

#### **Dans l'école:**

- Toutes personnes de 10 ans et plus ont l'obligation de porter un masque en tout temps.
- 1 seul parent/accompagnateur (frère et sœur ne sont pas autorisés à entrer dans l'école de danse).
- L'élève et son parent/accompagnateur doivent rentrer dans l'école de danse 5 minutes avant le début du cours.
- L'élève doit arriver habillé dans son habit de danse ayant juste ses souliers à changer avant d'aller dans son cours (le vestiaire ne sera pas accessible).
- Le parent/accompagnateur doit quitter durant le cours (sujet à changement), il doit s'assurer d'être présent au maximum 5 minutes avant la sortie de l'élève (et ce, dans la bonne salle d'attente) afin d'éviter que l'élève se retrouve sans surveillance.
- Lorsque le parent/accompagnateur récupère l'élève après son cours, il doit quitter immédiatement l'établissement.
- L'accès aux toilettes (sous-sol) est limité à l'élève et ce, 1 élève à la fois (celles-ci ne doivent pas être utilisées comme vestiaire).

#### **Dans les cours**

- **L'élève arrivera 5 minutes avant son cours afin d'éviter un retard.**
- L'élève et le professeur garderont la distanciation grâce à des croix apposées au sol.
- Le masque sera obligatoire en tout temps pour l'élève et le professeur. Il pourra être enlevé pour danser en maintenant le 1 mètre de distanciation.

#### **Nous nous réservons le droit de:**

- Refuser l'accès à l'école de danse à toutes personnes ne respectant pas les règlements mentionnés ci-haut.
- **CHANGER LES RÈGLEMENTS À TOUT MOMENT DURANT L'ANNÉE EN TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE, DES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT OU TOUT AUTRE AJUSTEMENT DE NOTRE PART.**

Sachez que nous faisons de notre mieux afin de rendre votre expérience au sein de l'école de danse la plus fluide et agréable possible.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir respecter les règlements afin que tout se passe pour le mieux.

Bien à vous,  
La direction.

**Toutes personnes ne respectant pas les règlements de l'école ainsi que le respect envers les professeurs, se verront refuser l'accès aux cours.**

**Merci de votre compréhension et de votre collaboration.**